

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 283/01

ÉFAI – 010714 – AMR 13/022/01

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

TORTURE / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

ARGENTINE F. A. Rodríguez (f)
Nadia Echazú (f)

Londres, le 6 novembre 2001

Amnesty International est vivement préoccupée par la sécurité des deux travestis nommés ci-dessus. À une dizaine de jours d'intervalle, elles ont été toutes deux torturées et injuriées par des policiers dans la ville de Buenos Aires.

D'après les informations recueillies, aux premières heures du jour, le 19 octobre, une patrouille de police a barré la route à F. A. Rodríguez et lui a demandé ses papiers d'identité. Elle a ensuite été passée à tabac par quatre membres des forces de l'ordre, qui lui ont tiré les cheveux et l'ont jetée à terre avant de continuer à la frapper à la tête. Après quoi, elle a été conduite au commissariat de police n° 25, à Buenos Aires, où ces brutalités se sont poursuivies avec la participation d'autres fonctionnaires.

F. A. Rodríguez a été frappée à coups de poing, de pied et de matraque pendant environ une heure. Un médecin a ensuite été appelé, mais malgré les graves blessures qui lui avaient été infligées, il ne l'a pas examinée. Elle a finalement été relâchée au bout de plusieurs heures, mais ses papiers d'identité et son argent ne lui ont pas été restitués. Le 25 octobre, elle a porté plainte à propos du traitement qu'elle avait subi en garde à vue, auprès du bureau de la *Defensora del Pueblo* (médiatrice) de Buenos Aires et de la *Juzgado de Instrucción n° 27* (juridiction d'instruction n° 27), qui est habilitée à enquêter sur ce type de plainte.

Précédemment, Nadia Echazú, un autre travesti, avait été arrêtée le 7 octobre par des fonctionnaires du commissariat de police n° 25, à Buenos Aires, alors qu'elle participait dans la rue à une campagne de prévention du VIH/sida. Un des trois policiers présents lui a demandé ses papiers d'identité avant de lui cracher dessus. Il a également menacé de la « briser » s'il la retrouvait dans les parages. Elle a été frappée dans le ventre, tirée par les cheveux, jetée à terre et frappée à coups de pied alors qu'elle était allongée sur le sol. Les policiers l'ont ensuite menottée, lui ont projeté du gaz lacrymogène au visage, et l'un d'eux l'aurait insulté en ces termes : « *Je vais t'en donner des droits, pédé dégénéré.* » Elle a été contrainte à monter dans une voiture de police et menacée d'une arme à feu tandis qu'elle était emmenée au commissariat. Relâchée le 11 octobre, elle a porté plainte auprès du bureau de la *Defensora del Pueblo* de Buenos Aires.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International a fait part de sa préoccupation aux autorités à maintes reprises, après avoir recueilli des informations faisant état de membres de minorités sexuelles harcelés, menacés de mort, soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements, voire décédés dans des circonstances controversées en Argentine (voir l'AU 237/00, AMR 13/011/00 du 10 août 2000, et ses mises à jour). Les autorités persistent néanmoins à ne pas enquêter de manière satisfaisante sur les allégations faisant état d'actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements infligés par des policiers. En outre, dans de nombreux cas, ceux qui dénoncent ces violations des droits humains s'exposent à des représailles qui entravent le cours de la justice.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles des policiers ont torturé F. A. Rodríguez et Nadia Echazú ;

– faites part de votre inquiétude pour la sécurité de ces deux personnes ;

– demandez instamment que soit ouverte une enquête indépendante, impartiale et efficace sur les circonstances dans lesquelles des policiers ont agressé F. A. Rodríguez et Nadia Echazú, et que les responsables présumés soient traduits en justice ;

– appelez le gouvernement à s'acquitter des obligations qui lui incombent aux termes de la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

APPELS À :

Ministre de la Justice et des Droits humains :

Sr. Ministro de Justicia y Derechos Humanos
Dr. Jorge Enrique de la Rúa
Ministerio de Justicia y Derechos Humanos
Sarmiento 329, 5 Piso
1041 Buenos Aires C.F.
Argentine

Télégrammes : Ministro Justicia, Buenos Aires, Argentine

Fax : + 54 11 4328 5395

Formule d'appel : *Sr Ministro, / Monsieur le Ministre,*

Ministre des Affaires étrangères :

Sr. Ministro de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Dr. Adalberto Rodríguez Giavarini
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio Internacional y Culto
Reconquista 1088 – Piso 14
1003 Buenos Aires C.F.
Argentine

Télégrammes : Ministro Relaciones Exteriores, Buenos Aires, Argentine

Fax : + 54 11 4819 7619

Formule d'appel : *Sr Ministro, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

Sous-secrétaire aux droits humains :
Subsecretaria de Derechos Humanos
Dra. Diana Conti
Sarmiento 329, Buenos Aires
Argentine
Fax : + 54 11 43 81 08 97

Ministre de l'Intérieur :

Sr. Ministro del Interior
Sr. Ramón Bautista Mestre
Ministerio del Interior, Balcarce 50
1064 Buenos Aires, Argentine

Télégrammes : Ministro Interior, Buenos Aires, Argentine

Fax : + 54 11 4331 4571

Formule d'appel : *Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,*

Médiatrice (chargée de veiller à la défense des droits humains) de la ville de Buenos Aires :

Defensora del Pueblo de la Ciudad de Buenos Aires
Dra. Alicia Oliveira
Venezuela 842, Buenos Aires
Argentine
Fax : + 54 11 43 38 49 00

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Argentine dans votre pays.

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 283/01

ÉFAI – 010714 – AMR 13/022/01

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

ARGENTINE F. A. Rodríguez (f)
Nadia Echazú (f)

Londres, le 8 novembre 2001

Certains d'entre vous ont peut-être eu des problèmes avec le fax du ministre de la Justice. Nous venons d'être informés que l'obtention de la ligne pouvait s'avérer difficile, bien que le numéro indiqué soit correct. En cas de problème de transmission, veuillez appeler le + 54 11 43 28 60 39 et demander : « Tono de fax, por favor. »

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 18 DÉCEMBRE 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents*

Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents*

Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org